



# DISPOSITIF DE SECURITE

Randonnée Cyclo organisée par le VCS

Brevet Fédéral et allures Audax, modérées et libres, sur Route 150 & 100 km

“Direction Pornic” le 15 Mars 2025

*V0 du 9/03/2025.*

**Objet** : Ce document est le dispositif de sécurité pour la randonnée en objet et est annexé au règlement.

Chaque participant s’engage au respect sans réserve du règlement et du présent dispositif, cet engagement est matérialisé par son visa de la fiche d’engagement.

**Contexte** : La randonnée s’effectue sur un parcours non fléché, ouvert à la circulation publique. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent en toutes circonstances respecter les dispositions du code de la route, et les autres usagers de la route.

**Coordinateur** : Un coordinateur de sécurité est désigné, il est présent pendant toute l’épreuve, il s’assure que les dispositions de sécurité sont mises en œuvre et appliquées : port du casque et gilets jaunes mineurs, départs échelonnés par groupe d’allures décroissantes, port de gilets jaunes des organisateurs, au départ et points de ravitaillement. Son contact est communiqué à chaque participants, pour toute question liée à la sécurité.

**Responsabilités** : Les organisateurs se réservent le droit d’interrompre et d’annuler la manifestation en cas d’événements imprévus et exceptionnels et de refuser ou d’exclure les participants ne respectant pas le règlement ou le dispositif de sécurité.

Conformément aux dispositions légales, l’organisateur, par sa fédération d’appartenance (FFvélo) a souscrit une assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile de tous les organisateurs, tous les participants licenciés à une fédération sportive et non licenciés y compris les étrangers, conformément aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport. Ces clauses sont affichées sur le lieu d’inscription de départ, pour prise de connaissance.

**Rappel des principales règles à respecter** : issues du code de la route, du règlement type FFvélo et du règlement particulier du VCS.

- Les groupes constitués sont au maximum de 20 cyclistes, dans le respect du code de route.
- Ne pas rouler de front à plus de 2 et se mettre en file “indienne” dès que les conditions de circulation l’exigent (extrait art. R423-7 du code de la route).
- Respecter les signalisations stop, feux rouges et “cédez le passage”, mettre le pied à terre à chaque intersection.
- Le port du casque est obligatoire.
- Le port du gilet jaune est obligatoire pour les mineurs.
- Respecter les consignes des organisateurs et du coordinateur de sécurité.
- Les cyclotouristes doivent maîtriser leur vitesse pour eux même et pour les autres, et l’adapter selon les circonstances (encombres, travaux, intersections, autres cyclos, véhicules, piétons .....
- **En cas de problèmes sur les parcours, les participants peuvent contacter le coordinateur de sécurité au 06 74 58 33 71.**

**En cas d’urgence appeler les pompiers : 18 ou 112 (portable).**



---

**Les contacts de l'organisateur VCS :**

***Contact Téléphone du coordinateur de sécurité : 06 74 58 33 71.***

***Autres contacts :***

***Yvon Sanseau (Président du VCS): 06 43 95 90 74***

***Marc Hubert (VP Route du VCS) : 06 74 58 33 71***

***Philippe Cavard (responsable brevets du VCS) : 06 24 22 42 14.***